



COMMUNIQUE OFFICIEL

Objet : Tolérance zéro face aux violences - Application de sanctions strictes

Mesdames, Messieurs,

Nous observons une **recrudescence intolérable des actes de violence sur et autour des terrains de football** : insultes, menaces, agressions physiques, à l'encontre des joueurs et même des arbitres, de la part des acteurs du jeu mais aussi des spectateurs. Ces comportements sont totalement incompatibles avec les valeurs de notre sport et enfreignent gravement les principes qui nous unissent.

Nous vous rappelons que « les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice de leur mission sont réprimées par des peines aggravées. »

Le District de l'Eure de Football condamne fermement ces actes et rappelle à tous les clubs leur devoir de responsabilité : garantir la sécurité des participants, tant sur le terrain qu'en dehors, et favoriser un environnement respectueux et bienveillant. À défaut, des sanctions sévères seront appliquées.

DES SANCTIONS STRICTES

Afin de lutter efficacement contre ces comportements inacceptables, les mesures suivantes pourront être mises en œuvre sans délai :

- **Suspension prolongée des licenciés** : Les individus auteurs de violences s'exposent à des sanctions personnelles sévères, allant jusqu'à plusieurs années de suspension, voire la radiation.
- **Sanctions financières et sportives** : amendes, perte d'un ou plusieurs matches par pénalité, retrait de point(s) au classement dans le cadre d'une compétition en cours ou à venir, huis clos total ou partiel, fermeture de l'espace visiteur à l'extérieur, suspension de terrain, mise hors compétition, rétrogradation en division inférieure, interdiction d'accession en division supérieure, interdiction d'engager une ou des équipe(s) dans une compétition, peuvent être appliqués aux clubs fautifs.
- **Radiation du club** : Tout club dont les membres (joueurs, dirigeants, bénévoles, supporters) sont régulièrement impliqués dans des actes de violence risque la révocation de son affiliation, l'interdisant ainsi de participer aux compétitions officielles et de bénéficier des services de la Ligue et du District.
- **Dissolution administrative du club** : En cas de manquements graves et récurrents, une demande de dissolution pourra être adressée aux autorités compétentes.

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

327, rue du Luxembourg - Parc d'activités du bois des communes - Nétreville – 27000 EVREUX
Site internet : <https://eure.fff.fr> • E-mail : district@eure.fff.fr • Tél. +33 (0)2 32 28 84 63

- **Fermeture administrative des infrastructures** : Les installations sportives où des incidents répétés se produisent pourront faire l'objet de fermetures temporaires ou définitives ordonnées par la préfecture.
- **Retrait du Contrat d'Engagement Républicain** : Selon la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, tout club recevant des subventions publiques doit respecter des principes républicains, dont la prévention de la violence. Tout manquement entraînera la suspension des aides publiques et la perte des agréments institutionnels.

Le District de l'Eure de Football se tient à la disposition des clubs pour les accompagner et éviter que de tels incidents se produisent, en particulier la commission Ethique et valeurs éducatives que vous pouvez solliciter. **Toutefois, nous n'hésiterons pas à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser ces violences. Il est inconcevable que notre sport devienne le lieu de drame irréversible.**

APPEL À LA RESPONSABILITÉ

Nous appelons les dirigeants de clubs, les éducateurs, les joueurs et les parents à prendre pleinement conscience de la gravité de la situation. Il est de notre devoir collectif de réagir fermement pour stopper ce fléau. Le football doit rester un espace de jeu, de plaisir et de respect.

Nous appliquons donc une tolérance zéro face à toute forme de violence. Le District de l'Eure de Football se montrera intransigeant et n'hésitera pas à mettre en œuvre ces mesures radicales pour préserver l'intégrité du jeu et la sécurité de tous ses acteurs.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour faire respecter nos valeurs et garantir un football sain et respectueux.

Cordialement,

Le Président du D.E.F.

Marc ROUTIER



PERSONNES A CONTACTER

POLICE OU GENDARMERIE

Tel : 17

Marc ROUTIER

Président du D.E.F.

mroutier@eure.fff.fr

06 09 77 08 93

CELLULE SIGNAL SPORTS

signal-sports@sports.gouv.fr

Eric MOERMAN

Président du pôle Engagement

district@eure.fff.fr

06 14 82 52 59

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

327, rue du Luxembourg - Parc d'activités du bois des communes - Nétreville – 27000 EVREUX

Site internet : <https://eure.fff.fr> • E-mail : district@eure.fff.fr • Tél. +33 (0)2 32 28 84 63